

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 14 mars 2022

Délibération n° 2022-1076

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie d'une parcelle de terrain située 31 rue Paul Duvivier et appartenant à la Compagnie foncière lyonnaise

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzzoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

Conseil du 14 mars 2022**Délibération n° 2022-1076**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie d'une parcelle de terrain située 31 rue Paul Duvivier et appartenant à la Compagnie foncière lyonnaise

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'opération du PUP Duvivier à Lyon 7ème fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Par délibération du Conseil n° 2017-1967 du 22 mai 2017, la Métropole de Lyon a approuvé l'instauration d'un périmètre élargi de participation sur le secteur Duvivier à Lyon 7ème. À proximité immédiate du parc Blandan, ce secteur est délimité par l'avenue Berthelot au nord, la route de Vienne à l'est, la rue Duvivier à l'ouest et la rue de Cronstadt au sud. Ce périmètre porte sur un programme de construction prévisionnel d'environ 41 600 m² de surface de plancher (SDP) dont 20 100 m² de SDP logements et 21 500 m² de SDP d'activités économiques dont une part dédiée à l'activité artisanale.

Dans le cadre de l'institution du périmètre élargi, est programmée la réalisation des équipements publics destinés à répondre aux besoins des futurs occupants du quartier et dont le coût sera réparti entre les différents aménageurs appelés à développer des opérations sur le secteur Duvivier.

Deux conventions de PUP signées entre la Métropole, la Ville de Lyon et, d'une part, la société civile immobilière (SCI) Berthelot, pour un programme de construction de logements et, d'autre part, la société Lyon Duvivier 1, pour une opération de construction de 2 immeubles de bureaux, de locaux industriels et commerciaux et la création de 95 aires de stationnement, ont prévu la réalisation d'une voie verte d'une surface estimée à 900 m² environ qui permettra de faire la liaison piétons et cycles entre l'avenue Berthelot et la rue Paul Duvivier. Cette voie verte figure au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole, en tant qu'emplacement réservé pour cheminement piéton et cycliste.

La présente acquisition s'inscrit dans le cadre de ces 2 conventions de PUP, par lesquelles la Métropole s'est engagée à acquérir les parcelles constitutives de la future voie verte.

II - Désignation de la parcelle

La Métropole propose d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée BK 323 incluse dans le terrain d'assiette de la future voie verte et appartenant à la Compagnie foncière lyonnaise. Cette emprise d'une superficie d'environ 41 m² est située 31 rue Paul Duvivier à Lyon 7ème.

III - Conditions de l'acquisition

La Compagnie foncière lyonnaise céderait la partie de parcelle de terrain nu à détacher de la parcelle cadastrée BK 323 -libre de toute occupation-, au prix de 75 € le m², soit pour une superficie approximative de 41 m², un montant d'environ 3 075 € auquel se rajoute la TVA au taux de 20 % d'un montant de 615 €, soit un prix total TTC de 3 690 €.

La superficie définitive sera déterminée par le document d'arpentage établi aux frais de la collectivité ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 25 novembre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 3 690 €, d'une parcelle d'une superficie approximative de 41 m² à détacher de la parcelle de terrain nu cadastrée BK 323, située 31 rue Paul Duvivier et appartenant à la Compagnie foncière lyonnaise, dans le cadre du PUP Duvivier à Lyon 7ème.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 4 novembre 2019 pour un montant de 7 106 860 € en dépenses et de 5 707 146 € en recettes sur l'opération n° 0P06O5341.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 515 pour un montant de 3 690 € correspondant au prix de l'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-277209-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022
